

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CD551

présenté par

M. Zulesi, M. Abad, Mme Boyer, M. Fugit, Mme Givernet, M. Ott, M. Thiébaud et M. Haury

-----

#### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« – valoriser l'ensemble des modes de production et des dispositifs permettant la captation et le stockage du carbone en agriculture ; ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agriculture a un rôle majeur à jouer dans l'adaptation au changement climatique et à la résilience face à ses effets. Aussi, cet amendement propose, en cohérence avec les objectifs fixés à l'alinéa 9 de la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, la valorisation de la captation et du stockage du carbone. Grâce à la photosynthèse, les cultures captent puis stockent le dioxyde de carbone dans les sols. Pour cela, il faut éviter le plus possible les « terres nues » c'est-à-dire sans aucune culture ou végétaux présent. Il semble donc important de valoriser, par exemple, la pratique de la prairie correctement entretenue pouvant capter jusqu'à 80 t/CO2 par hectare, soit autant qu'une forêt.